

# **A.A.P.P.M.A. Quatre Rivières**

**Tarn, Tarnon, Mimente, Luech**

## **Compte rendu d'activités 2017**

Plusieurs événements marquent l'activité 2017 de l'AAPPMA. Parmi ceux ci il faut noter : l'évolution de la composition de son CA, la création d'une école de pêche, une mobilisation en faveur de l'évolution de la réglementation concernant la taille légale de capture des truites fario et une rencontre avec le Président de la « Gaule mimentaise. ».

Après avoir abordé tous ces points, ce compte rendu s'intéressera aux membres de l'AAPPMA et à ce qui les caractérise à partir des renseignements collectés lors de la vente des permis.

### **1- Évolution du conseil d'administration**

Notre conseil d'administration a connu une évolution de sa composition : suite à la démission d'Alain COUBES en 2016, Rémi VERNIER a été élu à l'unanimité, lors de l'AG du 18/04/2017 pour le remplacer. Le CA compte donc à nouveau 7 membres , conformément aux dispositions des statuts.

### **2- École de pêche**

Une école de pêche, animée par Rémi VERNIER, guide de pêche professionnel, assisté ponctuellement d'André FOURET, membre de l'AAPPMA, a fonctionné sur le secteur du Pont de Montvert.

Elle a réuni 5 élèves de 8 à 11 ans sur 8 séances, les mercredi après midi, de 14h à 17h d'avril à juillet. Elle leur a permis de découvrir le milieu aquatique et de s'initier aux différentes techniques de pêche : toc, lancé, leurres, sur le vairon, la truite et les autres carnassiers (lac de Charpal), ainsi que la pêche à l'écrevisse.

L'école est gratuite et du matériel, appartenant à l'AAPPMA, est mis à la disposition des élèves. Par contre, le permis de pêche est à leur charge. Leur transport sur les lieux de pêche est assuré par les parents.

L'école a fonctionné à la satisfaction de tous, sans rencontrer de problème particulier (hormis un élève quelque peu turbulent dont Rémi a du contenir les débordements...).

Fort de ce constat, le CA du 24/10/2017 a décidé de reconduire l'opération, toujours sous la conduite de Rémi, en l'étendant au secteur de Florac. 2018 devrait donc voir fonctionner 2 ateliers l'un à Florac et l'autre au Pont de Montvert. Une information par voie d'affiches a été organisée en ce sens en novembre.

### **3- Réglementation**

Une étude scalimétrique sur la population de truites fario a été réalisée par la Fédération départementale, sur les principaux cours d'eau du département. Cinq d'entre eux intéressent notre AAPPMA : le Tarn, le Tarnon, la Mimente, le Luech et l'Alignon.

Au vu des résultats de cette étude, il apparaît que la taille légale de capture (TLC), semble inadaptée à la protection de l'ensemble des individus âgés de 2 ans, sur le Tarn moyen en aval de Florac : avec la TLC actuelle de 25 cm, près de la moitié des poissons de cette classe peuvent être prélevés sans avoir pu se reproduire une seule fois. De plus, l'histogramme des classes d'âge montre une population déséquilibrée et en difficulté, ce que confirment les pêcheurs qui constatent une raréfaction des prises sur cette zone.

C'est pourquoi nous avons proposé à la Fédération départementale, pour 2018, de prendre pour référence les tailles atteintes par les poissons de 3 ans et d'élever ainsi la TLC à 30 cm, avec un quota journalier de 3 poissons, sur le Tarn moyen en aval de Florac.

Dans le même temps, nous avons décidé de procéder sur cette zone en gestion piscicole raisonnée, à des lâchers de soutien à l'ouverture, puis aux mois d'avril et de juin, afin de satisfaire les pêcheurs et de soulager un peu la pression exercée sur la population autochtone.

### **4- Surveillance de la pêche**

Entre mars et septembre, Rémi VERNIER, Garde pêche bénévole de l'AAPPMA, a effectué 25 sorties, et contrôlé 28 pêcheurs sur le Tarn, le Tarnon, l'Alignon et le Rieumalet, sans constater d'infraction.

### **5- Relations avec les autres sociétés de pêche**

Le 25/08/2017, lors d'un CA, nous avons rencontré Mr Jean Luc SCHIRMER, Président de la « Gaule mimentaise » qui couvre les cours d'eau de la commune de Cassagnas pour un échange informel sur nos pratiques de gestion et sur nos projets. Nous avons convenus de nous revoir pour poursuivre ces échanges et si possible déboucher sur des projets communs.

### **6- Divers**

Le nouveau PDPG a été terminé et validé dans le courant du premier semestre 2017. Il a été présenté à l'ensemble des AAPPMA lors du CA de la Fédération le 8 juin 2017. Il devrait être suivi en 2018 par la rédaction, par chaque AAPPMA, de plans de gestion piscicoles.

Lors du CA du 25/08/2017, nous avons décidé de faire réaliser des panneaux d'information destinés aux pêcheurs, afin de les inciter à utiliser des hameçons sans ardillon. Ces panneaux devraient être posés le long des cours d'eau de l'AAPPMA, en 2018.

La traditionnelle fête de la pêche n'a pu se réaliser cette année, faute d'un nombre suffisant de bénévoles disponibles.

La poursuite de cette manifestation devra d'ailleurs être discuté, tant sur sa faisabilité que sur son contenu qu'il serait peu être bon de faire évoluer.

Le projet d'aménagement d'un accès handicapé moteur à un point de pêche sur le Tarn, envisagé dans notre projet de gestion, a finalement été abandonné, en raison des difficultés techniques qu'il représentait, mais aussi de l'absence de demande en la matière.

La commune de Florac et le Parc National des Cévennes ont engagé l'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). Notre AAPPMA est invité à y participer, comme membre du comité de pilotage, mais aussi en participant à des animations auprès du public.

## **7- Qui sont les membres de l'AAPPMA ?**

Au terme de la saison de pêche 2017, 1172 personnes avaient choisi notre AAPPMA pour prendre leur carte de pêche.

Ce sont pour l'essentiel des hommes mûrs : 51% ont entre 40 et 70 ans. Mais il faut noter tout de même que les moins de 18 ans représentent 19%.

Les cartes adultes hommes représentent 36% des membres de l'AAPPMA, les cartes personnes mineures et découverte jeunes 19%, les cartes hebdomadaires et journalières 43%. Les cartes découverte femme à peine 2%.

77% des adhérents résident hors de Lozère ; dans 85 départements et 8 pays européens. 23% seulement résident en Lozère et 22% dans le Gard. Les autres départements ont chacun moins de 6% d'adhérents.

La baisse du nombre d'adhérents constatée en 2016 se poursuit. Elle atteint 9% et affecte Pratiquement toutes les catégories de permis : adultes hommes (53% de la baisse), moins de 12 ans (19% de la baisse), hebdomadaires (17% de la baisse) et mineurs de plus de 12 ans (10% de la baisse).

Cette baisse affecte la Lozère (principalement les cartes adultes hommes et moins de 12 ans) et plusieurs départements éloignés (principalement les cartes hebdomadaires) . Par contre, les départements voisins (Gard, Hérault, Vaucluse) voient leur nombre d'adhérents augmenter sensiblement.

63% des cartes sont vendues par les dépositaires locaux.

Ces quelques chiffres confirment la forte attractivité de l'AAPPMA, tant auprès des pêcheurs des départements voisins que des touristes . Ils témoignent aussi que la pêche reste une activité très masculine, intéressant principalement les hommes mûrs.

L'interprétation de la baisse du nombre d'adhérents est par contre plus délicate. La sécheresse de l'été dernier, génératrice d'étiages sévères, a certainement joué un rôle significatif dans la désaffection des pêcheurs. Mais elle n'explique peut être pas totalement celle des Lozériens et des jeunes. Celle des adhérents issus de départements éloignés de

Lozère est probablement plus aléatoire et davantage liée à des choix de destination de vacances qu'à des considérations halieutiques.

L'année 2017 a donc été riche en événements qui ont mobilisé les bénévoles de l'AAPPMA. Qu'ils soient remerciés pour leur engagement.

Elle a vu également l'ouverture de nombreux chantiers à poursuivre en 2018 : développement de l'école de pêche, rédaction des plans de gestion piscicoles, participation à la démarche ABC, échanges avec les sociétés de pêche voisines...

Florac le

Le Président